Cinquante quatrième année. - N° 44 A Dimanche 1er, lundi 2 et mardi 3 mars 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 600

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

523 905 271 RCS Grenoble.
BILIK-GRENOBLE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 7990.00 EUR.
Adresse : 15, Rue Pierre Dupont, 38000 Grenoble.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : Bilik-Grenoble Forme : Société A Responsabilité Limitée Adresse du siège : 15 rue Pierre Dupont 38000 GRENOBLE Capital : 7.990 € Numéro unique d'identification : 523 905 271 Lieu d'immatriculation : GRENOBLE Société absorbée : Bilik-Annecy Forme : Société A Responsabilité Limitée Adresse du siège : Impasse de la Ravoire 74370 EPAGNY METZ TESSY Capital : 7.000 € Numéro unique d'identification : 824 822 977 Lieu d'immatriculation : ANNECY Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : 7.000 € Actif : 36.536 € Passif : 29.536 € Rapport d'échange des droits sociaux : la société BLK 196 Société à responsabilité limitée au capital de 97.316 euros dont le siège social est situé 15 rue Pierre Dupont 38000 GRENOBLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 812 522 589 RCS GRENOBLE détenant la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société Bilik-Grenoble et de la société Bilik-Annecy, et s'étant engagée à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive des opérations de fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de titres. Il n'y aura donc pas lieu à l'émission de parts sociales nouvelles de la société Bilik-Grenoble et de ce fait il n'y a pas eu à déterminer un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet commun de fusion : le 25 février 2020 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 27 février 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE pour la société Bilik-Grenoble et le 27 février 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de ANNECY pour la société Bilik-Annecy. Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition devant les Tribunaux de Commerce de GRENOBLE et ANNECY dans le délai prévu par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code du Commerce..